

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 août 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2


Re: Dossier RDÉ R-4018-2017. Cause tarifaire 2018-2019 d'Énergir. Phase 2.
Planification d'audience par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en planification de l'audience d'août 2018 en Phase 2 :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Messieurs Jacques Fontaine et Jean-Claude Deslauriers sur leur rapport C-SÉ-AQLPA-0023, SÉ-AQLPA-2, Doc. 1 (tel que rectifié par l'erratum C-SÉ-AQLPA-0025). Durée prévue : 20 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Énergir** : Durée prévue de 5-10 minutes (si nécessaire) au panel 1, 15 minutes au panel 2, 15 minutes au panel 3, 5 minutes au panel 4, 15-20 minutes au panel 5 **incluant sur le sujet des investissements que nous souhaitons traiter**, 15 minutes au panel 6. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 45 minutes. Plaidoirie orale accompagnée d'un plan d'argumentation.
- **Planification** : Nous invitons Énergir à prévoir un témoin sur le sujet des investissements au Panel 5. Le mardi 28 août 2018, le soussigné sera dans l'obligation de quitter à 14h45. Le jeudi 30 août, notre témoin Monsieur Jacques Fontaine ne pourra pas être présent.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consoeur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.